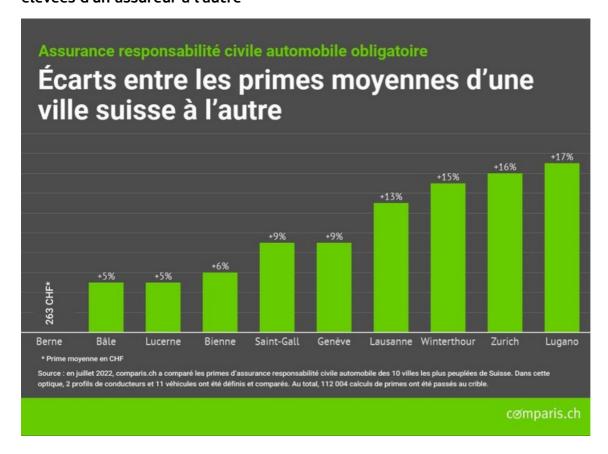


23.08.2022 - 00:30 Uhr

# Communiqué de presse : Responsabilité civile auto : des primes jusqu'à 80 % plus élevées d'un assureur à l'autre



#### Communiqué de presse

Analyse Comparis sur les écarts de primes dans l'assurance responsabilité civile automobile

Responsabilité civile auto : des primes jusqu'à 80 % plus élevées d'un assureur à l'autre

La conclusion d'une assurance responsabilité civile automobile est requise par la loi. Les différences de primes sont néanmoins frappantes : une assurance peut coûter jusqu'à 58 % de plus selon l'assureur. Dans certaines régions, cette variation peut même atteindre 80 %. En outre, les hommes paient une prime moyenne supérieure de 3 % à celle des femmes. Tels sont les résultats d'une analyse réalisée par Comparis. « Il y a d'autres assurances auto pour lesquelles les hommes paient souvent leur prime plus cher que les femmes », affirme Andrea Auer, experte Mobilité chez Comparis.

Zurich, le 23 août 2022 – L'assurance responsabilité civile automobile, couverture de base imposée par la loi, est obligatoire pour les détentrices et les détenteurs de voiture en Suisse. Le comparateur en ligne comparis.ch a comparé les primes nettes des assurances responsabilité civile automobile pour 11 véhicules et 2 profils de conducteurs dans les 10 plus grandes villes de Suisse.

Verdict : jusqu'à 58 % de variation entre les primes. Parmi l'ensemble des profils et des véhicules pris en compte dans l'analyse de Comparis, la prime d'assurance moyenne la moins chère s'élève à 238 francs (Smile), tandis qu'elle est de 375 francs chez l'assureur le plus cher (Generali).

## Les hommes font l'objet de discriminations en matière de primes

La comparaison entre les sexes fait apparaître des différences encore plus marquées : pour les hommes, les primes moyennes peuvent varier jusqu'à 61 % en fonction du prestataire (Smile : 237 francs ; Generali : 381 francs). Pour les femmes, la plus forte variation de prix s'établit à 55 % (Smile : 238 francs ; Generali : 369 francs).

Tous prestataires confondus, la prime moyenne pour les hommes est supérieure de 3 % à celle dont les femmes doivent s'acquitter (hommes 295 francs ; femmes 287 francs).

« Concernant les primes d'assurance auto, des analyses antérieures réalisées par Comparis ont déjà fait apparaître des discriminations entre les hommes et les femmes », explique A. Auer. Mais il y a aussi des assureurs qui ne font pas de distinction entre les sexes.

D'après les résultats de l'analyse actuelle, les assureurs Simpego, AXA, Bâloise Assurance et TCS appliquent des primes d'un montant égal pour les femmes et les hommes. Chez Smile, les hommes ne paient qu'un franc de plus.

## À Lausanne, les automobilistes paient jusqu'à 80 % plus cher

Comparis a également analysé les écarts entre les assureurs les plus chers et les moins chers dans les dix plus grandes villes de Suisse. Dans la ville de Lausanne, les propriétaires de voitures paient 80 % de plus auprès du prestataire le plus cher (Generali : 415 francs) qu'auprès du moins cher (Smile : 230 francs). Dans d'autres villes, les écarts sont légèrement moindres. Ils restent toutefois supérieurs à la différence moyenne de 58 % observée à l'échelle de la Suisse : 77 % à Bienne et à Saint-Gall, 72 % à Winterthour, 69 % à Berne et 66 % à Genève.

C'est au Tessin que les écarts sont les plus faibles. À Lugano, le prestataire le plus cher (Zurich : 361 francs) demande 40 % de plus que le moins cher (Postfinance : 257 francs).

Selon A. Auer, des écarts plus resserrés n'impliquent pas nécessairement des prix bas : « L'offre la moins chère à Lugano (257 francs) est nettement plus chère que les offres les moins chères des autres villes. »

#### Les conducteurs résidant à Berne s'en tirent le mieux, la facture la plus salée est à Lugano

Un coup d'œil sur les primes moyennes des villes considérées révèle que la situation est plus ou moins semblable partout. Avec une prime moyenne de 307 francs, c'est Lugano qui obtient la palme de la prime la plus élevée, soit 17 % de plus qu'à Berne, ville la moins chère (263 francs) du comparatif Comparis.

A. Auer explique les primes élevées pratiquées au Tessin par les coûts supplémentaires potentiels qui incombent aux assureurs : « Le montant des primes est déterminé notamment par l'attractivité d'un marché. Le Tessin est une région où les ventes de produits d'assurance sont plutôt faibles. Qui plus est, ces produits doivent être commercialisés en italien. » Cela augmente les coûts de distribution, ce qui peut se répercuter sur les primes, selon l'experte.

#### « Ne pas chercher le prestataire le moins cher, mais plutôt le bon »

Les assureurs directs (Smile, Elvia, Simpego et Postfinance), qui commercialisent leurs produits essentiellement en ligne, sont les prestataires les moins chers de l'analyse Comparis.

« Grâce à des structures de coûts plus faibles, sans agences ni beaucoup de paperasse, ces prestataires sont souvent en mesure de proposer des primes basses », explique A. Auer. Mais les assureurs directs ne sont pas forcément la meilleure solution pour toutes et tous les automobilistes. « Les personnes souhaitant pouvoir être reçues par un conseiller en assurances seront sans doute mieux avisées d'opter pour une offre plus chère. Il est donc important de connaître ses besoins, de les remettre constamment en question et, le cas échéant, de changer de prestataire », souligne l'experte.

## L'assurance responsabilité civile automobile obligatoire

L'assurance responsabilité civile automobile est obligatoire pour tout propriétaire de véhicule. Outre les dommages matériels et corporels, elle couvre les dommages pécuniaires (p. ex. perte de gain) de tiers (passagers, cyclistes, piétons, etc.). Elle prend également en charge les frais de défense contre des prétentions infondées (p. ex. les frais d'avocat). En vertu de la loi, le montant de la couverture des assurances responsabilité civile doit s'élever à cinq millions de francs au minimum. En règle générale, cependant, les assureurs offrent une couverture de dommages jusqu'à concurrence de 100 millions de francs.

#### Méthode

En juillet 2022, comparis.ch a comparé les primes d'assurance responsabilité civile automobile des dix villes les plus peuplées de Suisse. Dans cette optique, 2 profils de conducteurs et 11 véhicules ont été définis et comparés. Au total, 27 060 calculs de primes ont été passés au crible.

**Profil conducteur 1 et 2** (homme 35 ans ou femme 35 ans): date de naissance 01.07.1987 / date d'obtention du permis 01.07.2007 / nationalité suisse / franchise 500 francs. Couverture : 100 millions de francs (montant d'assurance usuel sur le marché). Sans couvertures supplémentaires comme la protection de bonus ou la protection en cas de faute grave. Sans dommages antérieurs, refus ou modifications d'un contrat en cours avec des conditions plus strictes auprès d'assureurs précédents. Le preneur d'assurance est le conducteur principal.

Les assureurs Helvetia et Wefox ne sont pas pris en compte par l'analyse, car ces prestataires ne proposent pas de produits avec les franchises correspondantes sur comparis.ch. La Mobilière et Vaudoise ne peuvent pas faire l'objet d'une comparaison sur comparis.ch.

### Pour plus d'informations :

Andrea Auer Experte Mobilité Téléphone : 044 360 53 91

Courriel: media@comparis.ch

comparis.ch

## À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente

aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 175 collaboratrices et collaborateurs.

## Medieninhalte



 $\label{lem:decomposition} \mbox{Diese Meldung kann unter $\underline{$https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100893745}$ abgerufen werden. }$